

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. II Solennités des titulaires. — III La fête du travail : A Notre-Dame ; à Saint-Patrice. — IV Cérémonie religieuse : à la Congrégation de Notre-Dame. — V Apostolat de la prière. — VI Aux prières. — VII Ordo des fidèles.

---

### ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 17 septembre

Fête de saint Mathieu, quatre-temps ; neuvaine (1) de S. Michel (le 20 pour la fête, ou le 29 pour la solennité).

---

### SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 24 septembre

**DIOCÈSE DE MONTRÉAL.** — Solennité des titulaires de Saint-Janvier et de Saint-Eustache.

**DIOCÈSE D'OTTAWA.** — Fête du titulaire de Notre-Dame-de-la-Merci (Huberdeau) ; solennité de celui de Sainte-Euphémie (South Casselman).

**DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE.** — Solennité du titulaire de Saint-Mathieu (Belœil).

**DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES.** — Solennité des titulaires de Saint-Joseph (McKenzie), de Saint-Mathieu (Caxton), de Saint-Maurice et de Sainte-Thècle.

**DIOCÈSE DE SHERBROOKE.** — Solennité du titulaire de Saint-Janvier (Weedon).

**DIOCÈSE DE PEMBROKE.** — Fête du titulaire de Notre-Dame-de-la-Merci (Bancroft).

**DIOCÈSE DE JOLIETTE.** — Fête du titulaire de Notre-Dame-de-la-Merci ; solennité de celui de Saint-Lin.

J. S.

---

(1) En faisant cette neuvaine même privéement, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou pendant les huit jours qui la suivent.